



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**Alain RAMADIER**

Député de Seine-Saint-Denis

**Monsieur Cédric O**

Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de  
l'Economie et des Finances

139 rue de Bercy  
75012 Paris

*N/Réf. : AR/AP/07202*

Paris, le 13 juillet 2021

Monsieur le Ministre,

Il y a plus d'un an, je vous alertais sur les difficultés rencontrées par les habitants de ma circonscription lourdement impactés par des pannes importantes sur le réseau fibre les privant de tout accès à internet.

Le 14 avril dernier était publiée au Journal Officiel la question écrite référencée sous le n°38169 dans laquelle je vous interrogeais sur les actions menées par le gouvernement pour agir de façon pérenne sur les problématiques liées à la mauvaise gestion du réseau fibre sur notre territoire.

Malheureusement, je n'ai eu à ce jour aucun retour de votre part sur ce sujet, pourtant préoccupant et dont les conséquences peuvent être dramatiques pour nos concitoyens.

En effet, dans le contexte particulier de la crise sanitaire sans précédent que connaît notre pays, cette absence de connexion entraîne des difficultés importantes pour un nombre considérable d'habitants dont le travail mais aussi les études dépendent de cet accès à internet.

Aussi, il est nécessaire que la réglementation change et contraigne les opérateurs à une meilleure gestion du réseau mais aussi des points de mutualisation qui sont aujourd'hui au cœur du problème. Une attention particulière doit également être portée sur la formation des sous-traitants qui opèrent aujourd'hui sur les réseaux.



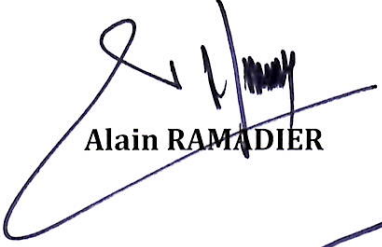
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**Alain RAMADIER**


Député de Seine-Saint-Denis

Je ne doute pas, Monsieur le Ministre de votre engagement sur ce sujet. Vous pourrez compter sur mon entière collaboration pour travailler avec vous sur une nouvelle réglementation.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute distinction.



**Alain RAMADIER**



P.J.: 1



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> 38169	De <b>M. Alain Ramadier</b> ( Les Républicains - Seine-Saint-Denis )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transition numérique et communications électroniques		<b>Ministère attributaire</b> > Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales
<b>Rubrique</b> > télécommunications	<b>Tête d'analyse</b> > Nécessité de clarté dans la gestion des infra	<b>Analyse</b> > Nécessité de clarté dans la gestion des infrastructures de fibres optiques.
Question publiée au JO le : <b>13/04/2021</b> Date de changement d'attribution : <b>20/04/2021</b>		

### Texte de la question

M. Alain Ramadier interroge M. le secrétaire d'État auprès des ministres de l'économie, des finances et de la relance, et de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la transition numérique et des communications électroniques, sur les actions que le Gouvernement compte engager afin de répondre les problèmes rencontrés par des milliers de Français, privés de connexion internet du seul fait de la mauvaise gestion du réseau par les différents opérateurs. En effet, l'absence de clarté de règles conduit à de nombreux dysfonctionnements qui ont pour conséquence de priver de nombreux Français d'une connexion internet, pourtant indispensable compte tenu de la crise sanitaire et de l'obligation de télétravailler ou d'étudier à distance. M. le député propose à M. le secrétaire d'État d'envisager la mise en place de nouvelles dispositions légales afin de réguler la cacophonie actuelle. Sur le même modèle que celui des lignes téléphoniques traditionnelles, il propose que l'opérateur d'infrastructure qui a réalisé le déploiement du réseau de fibre optique soit le seul habilité à intervenir ou à déléguer une intervention, sur le réseau fibre et des armoires afférentes. Cela n'empêcherait évidemment pas les consommateurs de choisir un opérateur différent, mais permettrait une meilleure gestion du réseau et des armoires à l'origine des nombreux problèmes de connexion. Compte tenu de la période dans laquelle cette problématique s'inscrit, il l'alerte sur l'impérieuse nécessité de s'enquérir dans les meilleurs délais des solutions répondant à ce problème généralisé.